

Malakoff, le **28 MAI 2013**

**Décision n° *11* /2013 affectant une parcelle au domaine privé
de l'Etablissement public d'insertion de la défense**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le Code de la Défense et notamment son article R 3414-18;

Considérant que la parcelle HV 118 LOT a du site de l'EPIDE à Bordeaux est aliénée par décision de la communauté urbaine de Bordeaux (P.L.U. du 21 juillet 2006, rendu non opposable à tous le 18 août 2006, comprenant l'alignement de la rue Léo SAIGNAT),

Décide :

Art. 1^{er} - La parcelle HV 118 LOT a du site de l'EPIDE à Bordeaux est affectée au domaine privé de l'établissement.

Art. 2 - Le directeur du patrimoine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

